



Sommaire

Situation sanitaire.....	1
Projet immobilier modifié sur Marseille.....	2
Rapprochement des équipes IT P2P et EDI au sein d'IT Finance.....	3
Activités Sociales & Culturelles.....	3

Situation sanitaire

« Compte tenu du contexte épidémiologique le « télétravail sanitaire » n'est pas reconduit »

A partir du 1er octobre :

- Retour sur site
- Fin du télétravail sanitaire.
- Télétravail régulier via les avenants au contrat de travail, dans le cadre de l'accord télétravail
- Jusqu'à 3 jours de télétravail occasionnel par mois dans le cadre de l'accord télétravail
 - Réouverture des restaurants internes au 1^{er} juillet 2021.
 - L'utilisation de Mon accès pour accéder aux sites est suspendue à compter du 1^{er} octobre. Son utilisation pourra être réactivée ultérieurement en tant que de besoin en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
 - Les réunions en physique sont permises dans le respect du socle sanitaire, avec port du masque obligatoire.
 - Les déplacements professionnels sont soumis à validation managériale préalable sur la base des règles mises en place par la politique voyage France.
- Poursuite de la facilitation de la vaccination.
- Respect des consignes en place, dont les mesures de prévention du Covid19, et en particulier le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires du Groupe rappelées par Orange qui doivent également continuer à être respectées.
- Respect des règles en vigueur dans les transports en commun.
- Retour des matériels empruntés dans le cadre du Drive :

Prise en charge par l'Entreprise des tests à la fin de la période de gratuité à compter du 15 octobre

Prise en charge pour les missions et déplacements professionnels :

- Lorsque le salarié ne bénéficie pas d'un remboursement par la sécurité sociale de tests antigéniques ou PCR réalisés pour raison médicale.
- Lorsque la mission ou le déplacement est à l'initiative de l'entreprise et que le pass sanitaire est indispensable à sa réalisation, compte tenu du lieu, y compris à l'occasion du déplacement correspondant.
- Certains déplacements internationaux exigent la présentation d'un test, au départ ou à l'arrivée, même pour des personnes vaccinées.

Dans ces situations, l'entreprise remboursera en note de frais les tests au salarié, sur validation managériale préalable de la mission ou du déplacement, et sur présentation de justificatifs.

Résolution proposée par les élus et votée à l'unanimité

Les élus du CSEE FSF, réunis en séance le 29 septembre 2021, demandent à la Direction de prolonger le dispositif de télétravail sanitaire Covid-19 actuel (PRA assoupli) jusqu'au 15 novembre 2021 tel que prévu dans le protocole gouvernemental, et rappelé dans le document présenté ce jour, tout en laissant la possibilité aux salariés qui le souhaitent de revenir sur site à 100 %.

Projet immobilier modifié sur Marseille

Information

Le projet présenté repose sur le schéma directeur Immobilier Marseille à horizon 2024 et décrit les choix d'implantation pour la période 2021-2024 :

- Regroupement des salariés sur un site majeur SAINT-MAURONT réaménagé.
- Création de sites de prises de service.
- Sites de télétravail : suite à une réflexion à lancer pour répondre aux besoins de télétravail.



Position / questions de la CFE-CGC et « réponses »

- Le projet Newdelec est-il définitivement abandonné, et si le projet Newdelec est abandonné pourquoi les élus n'ont-ils pas été informés de cette décision ?

La réponse a été réservée au CSE majoritaire DOGSE. Le projet de répartition en 2024 des salariés sur 2 sites de Nédelec après démolition et reconstruction et de Saint Mauront après rénovation est définitivement abandonné.

En effet le site de Saint Mauront pourra accueillir l'ensemble les 1100 salariés de Marseille grâce à des sites de prises de service, au télétravail et à des sites de télétravail.

- Le bâtiment Nédelec est-il désormais vendu ?

Cession prévue mais la démarche n'est pas lancée.

- Quel est l'intérêt économique voire financier de ce nouveau projet ? Pouvez-vous nous expliquer le budget de lié à la réhabilitation du site de St Mauront ?

St Mauront a déjà fait l'objet de nombreux travaux et permettra d'accueillir les 1100 salariés, un cabinet médical neuf et un parking intérieur.

Ce site est propriété d'Orange avec une réduction d'OPEX importante de 22M€ jusqu'en 2036 avec les CAPEX initiaux de 24M€.

- Pourquoi réinvestir autant pour réhabiliter un site de conception ancienne (vétuste, amianté, très énergivore) dans un environnement risqué pour les salariés (insécurité, incivilités, agressions...) alors que les problèmes subsistent.

4 Bâtiments :

- Bât B refait intégralement,
- Bât A pour le DO 2^{ème} et 3^{ème} étages,
- Bât C SCO au 3^{ème} étage AGPRO 4^{ème} étage etc.
- Les montants annoncés sont des travaux à prévoir pour les salariés à venir

En phase d'opportunité, dès qu'un architecte aura travaillé sur le sujet des éléments plus complets, pour la fluidité de circulation au sein de l'ensemble immobilier, l'isolation du site, pour l'accès et la sécurisation du site.

Aujourd'hui les travaux se font étage par étage, le but est de faire une rénovation d'ensemble.

Le chiffrage a été élaboré en local avec la DIT SO.

- Quelle est la durée des travaux envisagée sur le site de St Mauront en vue d'accueillir les 1 200 salariés prévus (hors filiales) ?

La durée des travaux sera précisée après études détaillées avec un séquençement des travaux sur plusieurs années.

- Pourquoi les inconvénients exprimés en 2015 quant à l'opportunité du site de St Mauront ne sont-ils plus d'actualité aujourd'hui alors que la situation ne s'est pas améliorée ?

St Mauront, la Marseillaise Joliette et Crimée sont dans le centre-ville, dans des quartiers populaires (2^{ème} et 3^{ème} arrondissements) mais ne fait pas partie des quartiers Nord.

C'est un processus vertueux de localiser l'ensemble des salariés au même endroit en rapprochant les back office des opérationnels. Ce site a l'avantage d'avoir 400 places de parking sécurisées, avec des services pour les salariés (espaces verts, Restaurant, DISU...)

Proche de la gare, à 2 stations de métro de Saint Charles

- Y-a-t-il eu un sondage auprès des salariés concernés par ce projet ?

400 places de parking pour 1 100 personnes sachant que beaucoup de salariés viennent en métro, ce point sera analysé au fur et à mesure du remplissage. Pas de sondage effectué.

Enfin, quant à l'application et au respect des accords concernant ce projet ?

- ♦ L'Accord de méthodologie sur l'évaluation et l'adaptation de la charge de travail du 21 juin 2016
- ♦ L'Accord sur l'évaluation et la prévention des risques liés aux risques psycho-sociaux au travail du 6 mai 2010
- ♦ L'Accord sur les principes fondamentaux - Perspective-emploi et compétences - Développement professionnel - formation - Mobilité du 5 mars 2010
- ♦ et l'Accord méthodologique pour la conduite des grands projets immobiliers du 10 avril 2013, où, en préambule « les parties se donnent pour objectif à travers le présent accord d'obtenir un consensus dans les projets immobiliers ».

Les accords seront respectés et les études seront lancées et feront l'objet de communication au CSEE !

Dont acte !

Résolution des élus votée à l'unanimité

Les élus du Comité Social et Économique Fonctions Support et Finance, au vu des documents transmis par l'employeur en vue de la présente réunion :

I/ Confirment que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un nouveau projet immobilier et non dans un projet modifié

II/ Auraient dû être consultés sur le projet d'opportunité puisque ce projet dégrade considérablement les conditions de santé et de sécurité ainsi que les conditions de travail des salariés. Ils se réservent donc le droit d'ester en justice.

III/ Prennent acte qu'aujourd'hui il n'est question que d'une information préalable, sans ouvrir encore la procédure de consultation sur ce projet immobilier de réorganisation.

Sans vision d'ensemble du projet et suite au revirement de décision par rapport au projet Newdelec, il leur est impossible d'identifier les effets générés par ce choix de site sur le management, la charge de travail, les risques professionnels associés, etc.

A ce stade, ils sont donc empêchés de mener à bien leurs missions de représentants du personnel.

Ils demandent donc à être consultés sur l'ensemble de ce projet. A défaut, Ils se réservent le droit d'ester en justice.

La Direction dit comprendre le besoin des élus en informations claires et fréquentes sur le projet. Elle s'engage à revenir très vite vers ces derniers dès que la MOA sera trouvée mais refuse de les consulter sur l'opportunité du projet. Dont acte bis !

Rapprochement des équipes IT P2P et EDI au sein d'IT Finance

Information

Transfert de l'organisation OFusion et EDI (Echange de Données Informatisées) au sein de DCTG (Direction Comptable Groupe)/FaaS (Finance as a Service)

- Rapprocher l'activité IT P2P (Procure to Pay) des gestionnaires d'achat dans la continuité du projet de rapprochement finance-CSP (Centre de Service Partagé) ;
- Calquer les équipes IT sur l'organisation des projets d'implémentation OFusion : un seul projet piloté par la finance, avec des contributeurs finance et P2P ;
- Renforcer les ressources, niveaux de compétences et donc l'efficacité opérationnelle des projets autour des SI Achats et Finance -> fluidité et gestion projet de bout en bout ;
- Optimiser la gestion du budget global.

L'équipe concernée est constituée de 11 collaborateurs. Hormis 2 collaborateurs qui resteront chez GPS en raison de leurs activités orientées Sourcing, l'ensemble de l'organisation sera rattachée chez FaaS, sans changement de structure, sans changement de lieu de travail...

Position de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC Orange comprennent la logique du changement de rattachement de l'équipe IT P2P vers l'équipe DCTG/FAAS, pour une plus grande proximité avec le Métier et une émulation possible entre équipes SI travaillant sur les mêmes thématiques...

Elle souligne cependant les points de vigilance sur les garanties à apporter aux salariés quant à la mise en oeuvre des décisions managériales (promo, augmentations) GPS ainsi que la préservation des méthodes de travail ;

Activités Sociales & Culturelles

Redistribution des excédents 2020

Suite à la présentation des comptes 2020 et du compte rendu de la dernière commission ASC, les élus du CSEE FSF ont demandé que, lors de sa réunion de septembre, ladite commission étudie et propose des **compléments de prestations** pour les Ouvrants Droit et Ayant droit **afin d'utiliser à minima l'intégralité de l'excédent de gestion ASC 2020**.

Proposition de la CFE-CGC et de FO Com :

Les élus CFE-CGC Orange et FO Com du CSEE Fonctions Support et Finance proposent d'utiliser l'excédent du budget ASC 2020 et une partie des réserves ASC, en votant :

- L'augmentation de 30 € de la prestation Noël 2021 Adulte. Le montant attribué par Ouvrant Droit pour la prestation de fin d'année sera de 170 euros.
- L'augmentation de 50 € du montant du pack PCV en vigueur pour 2021 par OD.

Concernant la prestation de Noël 2021

Cette prestation concerne les Ayants Droit, âgés de 0 à 16 ans inclus au 31 décembre 2021, rattachés aux Ouvrants Droit présents dans le fichier mensuel RH de l'entreprise au 8 octobre 2021.

Les enfants des alternants et stagiaires présents également sur le fichier du CSEE Fonctions Support et Finance adressé par la Direction au 8 octobre 2021 sont éligibles à cette prestation. Une période de réclamation sera ouverte du 16 novembre 2021 au 3 décembre 2021.

Concernant l'augmentation du montant du pack PCV

L'augmentation du montant du pack PCV pour chacun des OD est automatique (il n'y a pas d'intervention de l'OD), cette augmentation portera sur un montant de 50 €. La mise à jour des nouveaux montants des packs PCV sera effective à compter du 7 octobre 2021.

Le montant du pack PCV augmenté est utilisable sur l'année 2021, aucun report ne sera possible.

La ligne budgétaire complémentaire est estimée à 381 000 € pour 5 292 Ouvrants Droit à la date du 8 septembre 2021. Ce montant donné à titre estimatif, tient compte du taux d'utilisation des prestations observé et du nombre de QF 2021 validés.

- **Résolution CFE-CGC et FO Com rejetée par la CFDT / CGT (qui ne prennent pas part au vote), et CFTC / SUD qui votent contre !**

Déclaration CFE-CGC

A l'appui du rapport sur les comptes au 31 décembre 2020 présenté lors du CSEE exceptionnel du 25 juin 2021, les élus CFE-CGC Orange ont pris bonne note de **l'excédent de gestion ASC pour 2020 d'un montant de 207 125, 06 €**, ce qui porte désormais les **réserves des ASC du CSEE FSF à 772 379 €**. Cette réserve, rappelons-le est issue de la subvention versée par l'Entreprise au profit exclusivement des salariés Orange du périmètre FSF

Au vu de ce dernier montant très conséquent, les Elus CFE-CGC Orange jugent nécessaire une redistribution vers les salariés. C'est la raison pour laquelle ils ont proposé de redistribuer la totalité de l'excédent ASC 2020 et une partie raisonnable des réserves. Les propositions faites permettent tout à fait de profiter de la culture (remboursement places de spectacles, achat billets via le pack PCV, achat de livres via les chèques cadeaux). Les Elus CFE-CGC Orange ne sauraient imaginer qu'un montant de réserves aussi conséquent puisse être réservé à une opération exceptionnelle auprès des salariés... lors d'une année électorale, par exemple !

Enfin, pour rappel, la gestion assurée par les élus CFE-CGC dans les deux CSEE SCE et OFS est exemplaire et mérite d'être connue de tous les salariés Orange : fin 2020, le CSEE SCE a redistribué 300 € à chacun de ses Ouvrants droits ; en mars 2021, le CSEE OFS a reversé jusqu'à 400 € à chaque ouvrant-droit et étudie pour mise en œuvre dès janvier 2022, une hausse substantielle des montants du tableau magique.

Et pour conclure, les deux CSEE sont aussi les seuls à avoir versé une subvention restauration pour chaque jour travaillé ou en télétravail, et ce sur toute l'année 2020.

Autres prestations

Chèques Vacances (CV) : ouverture de la 2^{ème} et dernière session de commande depuis le 1^{er} septembre. vous partez en retraite en 2021, pensez à utiliser le montant auquel vous pouvez prétendre ! N'attendez pas pour commander vos chèques vacances (valables 2 ans) !

Arbre de Noël Ile de France 2021 : celui-ci aura lieu au MUSEE DES ARTS FORAINS le samedi 27 novembre de 17h00 à 21H00. Les inscriptions sont en ligne **du 29 septembre au 24 octobre**.

Prestations Mutualisées (gérées par le CSEC) : les prestations PAS Enfance, PAS Handicap, Vacances Enfants, Bons plans... sont en ligne : pensez à les utiliser, **notre CSEE FSF rétrocède désormais 20,25 % de sa subvention ASC !**

- **Allocation Rentrée Scolaire Lycéen 2021 :** Cette aide à la rentrée scolaire concerne les ayants droit scolarisés en lycée (général, technologique, professionnel et agricole, CAP, BEP), âgés de moins de 26 ans. **Attention, cette prestation est à la demande, le Quotient Familial 2021 doit être validé, et l'enfant doit être déclaré dans la liste des ayants droit.** Celle-ci est ouverte du 15 septembre au 31 octobre 2021 inclus et sera envoyée par courrier postal sous forme de chèques Cadhoc.
- **Vacances enfants :** le catalogue Noël est en ligne pour quelques jours encore (5 octobre). Rappelons que les catalogues Vacances Enfants s'adressent aux enfants et adolescents âgés de **4 à 17 ans**.

Tous les dossiers présentés sont disponibles sur Alfresco, CSE 2021 – 09 2021
Ils y sont à la disposition des seuls adhérents et militants. **À ne pas diffuser.**

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :

Jacques **BERTHELIER** ; Anne **CUDON** ; Laurence **DULON** ;
Patrick **EONO** ; Karl-Stephan **LUCAS** ; Annie **MARTIN** ;
Dominique **MESNIERE** ; Catherine **MORIVAL** ;
Madani **RAHMANI** ; Yves **TERRAIL** ;

Vos Élus CSE suppléants :

Ali **BEN M BAREK** ; Christian **BOYER** ; Gilles **DALLERAC** ;
Laure **FALEMPIN** ; Frédérique **LIMIDO-MILESI** ;
Loïc **MARTIN** ; Laurence **MAURIN** ;
Thierry **NAMUR** ; Danielle **PROULT** ;

Votre Représentante Syndicale : Zahra SAYAD